

	منظمة الامم المتحدة والزراعة للأمم المتحدة	CFS:93/1 Janvier 1993
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Dix-huitième session

Rome, 29 mars - 1er avril 1993

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- b) Allocution du Directeur général ou de son représentant
- c) Composition du Comité

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES

III. AGRICULTURE DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

IV. EXAMEN DES ACTIVITES DU PROGRAMME D'ASSISTANCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (PASA)

V. FREQUENCE DES SESSIONS DU CSA

VI. AUTRES QUESTIONS

- a) Organisation de la dix-neuvième session
- b) Questions diverses
- c) Rapport de la session

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR

La dix-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'ouvrira le lundi 29 mars 1993 à 10 heures au Siège de la FAO. Il est prévu qu'elle se poursuivra jusqu'au 1er avril 1993.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

L'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session a été préparé en accord avec le Président, compte tenu du mandat du Comité et des recommandations formulées aux précédentes sessions.

b) Allocution du Directeur général ou de son représentant

Le Directeur général ou son représentant s'adressera aux participants.

c) Composition du Comité

Le Comité est ouvert à tous les Etats Membres de la FAO et de l'ONU. Il comprend les Etats qui ont notifié par écrit au Directeur général leur désir d'en faire partie et leur intention de participer aux travaux. La qualité de membre est acquise pour deux ans. A l'ouverture de la session, le Secrétariat distribuera la liste des membres du Comité pour 1992-1993.

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET EVOLUTION RECENTE DES POLITIQUES

Conformément à son mandat, le Comité évaluera la situation et les perspectives à court terme de la sécurité alimentaire mondiale. L'évaluation portera sur la demande, l'offre, les échanges et les stocks, non seulement de céréales et autres denrées alimentaires de base, mais aussi, dans la mesure du possible, d'autres produits alimentaires importants. Le Comité examinera en particulier la situation de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, et notamment les problèmes régionaux graves d'approvisionnements alimentaires et les facteurs limitant l'accès aux disponibilités alimentaires aux plans national et international. L'évolution récente des politiques nationales et mondiales qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire sera également examinée.

Le Secrétariat distribuera un document, accompagné d'une note supplémentaire sur l'état d'avancement de la mise au point d'un indice composite de la sécurité alimentaire des ménages, sur lequel le Comité pourra fonder ses travaux. Une note supplémentaire sur l'évolution récente de la situation mondiale de la sécurité alimentaire sera également distribuée aux participants.

III. AGRICULTURE DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

A sa dix-septième session, le Comité a été informé que la Conférence de la FAO avait recommandé d'entreprendre une étude des liens entre la sécurité alimentaire et le développement agricole durable. Etant donné la place considérable qui a été faite ces dernières années aux questions de durabilité en général, le Secrétariat s'est efforcé d'axer l'étude sur les

questions de production dans des systèmes agricoles particuliers, caractérisés par l'insécurité alimentaire et/ou la dégradation de l'environnement dans les pays en développement.

Le Comité examinera notamment les pratiques agricoles qui sont responsables de la non-durabilité de ces systèmes. L'attention du Comité sera appelée sur les pratiques propres à ces systèmes agricoles, les interventions technologiques et les politiques les plus aptes à renforcer les avantages de sécurité alimentaire et à réduire le plus possible les coûts pour l'environnement.

IV. EXAMEN DU PROGRAMME D'ASSISTANCE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (PASA)

Le Comité examinera les activités du Programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire pendant l'exercice en cours en mettant surtout l'accent sur les activités du PASA relatives à l'élaboration de politiques et programmes généraux de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et ailleurs.

V. FREQUENCE DES SESSIONS DU CSA

A la dix-septième session du Comité, la question de la fréquence des sessions a été longuement débattue, mais le Comité a estimé qu'il était trop tôt pour parvenir à une décision, compte tenu des faits récents survenus dans le système des Nations Unies et des conclusions de diverses réunions internationales importantes prévues pour 1992 (Conférence internationale sur la nutrition, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Négociations d'Uruguay). Le Comité est donc convenu de tenir une session ordinaire en 1993, pendant laquelle il examinera ses procédures futures et décidera de la fréquence de ses sessions.

VI. AUTRES QUESTIONS

a) Organisation de la dix-neuvième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité discutera de la date de sa prochaine session, en tenant compte également des résultats de ses débats concernant le point V. Conformément à son mandat, le Comité se réunit normalement deux fois par exercice biennal, mais il peut tenir une session supplémentaire si les aléas de la sécurité alimentaire le justifient. Ainsi qu'il est prévu au point II du Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale, le Directeur général peut convoquer le Comité en session extraordinaire conformément à l'Article XXXIII-4 du Règlement général de l'Organisation, afin de permettre aux gouvernements d'étudier les mesures spéciales qui pourraient être nécessaires pour parer à une pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur. Les sessions ordinaires du Comité ont habituellement lieu en mars/avril.

b) Questions diverses

c) Rapport de la session

Le Comité présentera au Conseil de la FAO un rapport contenant ses recommandations. Il est d'usage que ce rapport soit communiqué au Conseil mondial de l'alimentation, conformément à l'Article VIII-3 du Règlement intérieur du Comité.

